

## Succession qui ne se résout pas

Par nane84, le 23/08/2015 à 17:00

Bonjour,

Notre père, veuf et remarié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à une femme ayant des enfants d'un 1er mariage, est décédé il y a plus de 3 ans.

Il avait établi un testament et fait des papiers signés par les 2 conjoints devant autorité, établissant les biens propres de chacun et les biens communs aux 2.

Malgré cela, la succession ne se résout pas, les enfants de mon ex-belle-mère contestant sans arrêt les projets de partage établis par le notaire qui s'occupe de la succession, aidés en cela par leur propre notaire. Celui-ci, lassé je suppose, ne s'occupe plus de rien malgré mes incessantes sollicitations.

\_Que pouvons nous faire mis à part recourir à un règlement judiciaire?

De plus, j'ai appris dernièrement que mon ex belle -mère avait de graves problèmes de santé  
-Si elle venait à décéder, sa succession pourrait-elle être résolue si celle de mon père ne l'est pas?

Merci de vos réponses